

25 FEV. 2020

ARRETE DU MAIRE

N° 83 /20 du 24 FEV. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Fixant les frais de mise à disposition de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville,
applicables à l'Agence « Le Syndic », le mardi 03 mars 2020.

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°144/19/XII du 12 décembre 2019 fixant le tarif des divers droits municipaux,
des redevances et taxes pour l'année 2020 ;

Vu l'arrêté n°170/19 du 4 avril 2019 portant délégation de signature au troisième adjoint au
Maire, Monsieur Bernard DELADRIERE ;

Vu le courrier de l'Agence « Le Syndic », en date du 03 janvier 2020 ;

Considérant la nécessité de fixer le tarif de location de la salle d'honneur de la Ville du Mont-
Dore ;

ARRETE

Article 1 : Les frais de mise à disposition de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, applicables à
l'Agence « Le Syndic », représentée par sa gestionnaire technique Madame Leslie
CAZERES, pour l'organisation d'une Assemblée Générale, le mardi 03 mars 2020
de 17h00 à 20h00 sont fixés à :

15.000 FCFP TTC, pour la durée de la mise à disposition.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la
Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le
tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours
citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la
Ville, transmis à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la
province Sud et notifié à l'intéressé(e). Il fera l'objet d'un compte-rendu devant le
Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 25 FEV. 2020
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Fait au Mont-Dore, le 24 FEV. 2020

Pour le Maire et par délégation
Le 3^{ème} adjoint,

Bernard DELADRIERE

Ampliations
Subdivision Administrative Sud
Intéressé(e)
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et CR au CM)

